



connaitre le notaire d'une succession suite à un décès

Par **Souillon**, le **14/04/2011** à **10:49**

Bonjour,

Ma grand mère vient de décédé, mon père était décédé avant elle, mes freres et moi devenons héritier par représentation. Suite à de nombreuses histoire de famille, la famille refuse de communiquer les informations y compris le décès que nous avons appris par l'intermédiaire d'une autre personne. Je n'ai aucun confiance dans leur capacité à payer les charges et ne voudrais pas me retrouver avec des huissiers pour non payement. Comment faire pour savoir quelles démarches ils ont effectués pour la succession. Elle possédait un terrain en espagne et une maison en région parisienne.

On refuse dans la famille de nous communiquer le notaire de succession, comment puis je faire pour savoir qui s'en occupe ?

Si aucun notaire n'a été nommé comment procédé pour obliger la famille a en prendre un ?

Merci

Par **fra**, le **14/04/2011** à **10:59**

Bonjour,

La meilleure défense réside dans l'attaque. Allez voir un Notaire (ils peuvent être plusieurs à régler une même succession) et donnez lui tous les renseignements que vous possédez. Il est possible que, par une interrogation du Fichier des dispositions de dernières volontés, il puisse connaitre l'identité du Confrère qui est en charge du règlement puisque cette démarche est obligatoire en pareille situation.